

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2018.07.04-002 - Election d'un Adjoint au Maire.

L'an deux mil dix huit, le quatre juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 8
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2018

PREFECTURE GIRONDE
13.07.2018

Monsieur Benjamin DERVIEUX a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel	X		
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
GROLLEAU Thierry		X	SAUX Brigitte
BARLAND François		X	DERVIEUX Benjamin
PONS Annie	X		
MARCHETTI Jacques	X		
CHAMBAUD Michel		X	MARCHETTI Jacques
DUPUY Pauline		X	TURBÉ Roselyne
SAINT-GERARD Christiane	X		
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard		X	VERDIER Marc
MAURY Roxane	X		
LALANNE Nicole		X	MAURY Roxane
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

DEL.2018.07.04-002 - Election d'un Adjoint au Maire.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.2122-7 et L.2122-7-2 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014.04.04-002 en date du 4 avril 2014 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire ;
- Considérant le courrier de démission de ses fonctions d'Adjoint à compter du 31 mai 2018 adressé par M. Daniel MAUREL à M. Le Préfet de la Gironde ;
- Considérant le courrier de M. Le Préfet de la Gironde par lequel celui-ci a accepté la démission de M. Daniel MAUREL ;

Madame le Maire expose que :

Il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein un nouvel adjoint. Elle propose la candidature de Monsieur Thierry GROLLEAU.

Aucune autre candidature n'est présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré au scrutin secret

A élu dans les conditions suivantes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	25
Thierry GROLLEAU	25

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 Juillet 2018
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

